

CIRCULAIRE FINANCIERE 2015-2016

Déplacements - Missions – Dépenses diverses

1/ Transports

- fer : tarif SNCF 2^{ème} classe (1)
- route : calcul de la distance avec le site internet www.mappy.fr (itinéraire express) à compter du **1^{er} juin 2013**
 - ✓ 0.35 € du km pour une personne par voiture
 - ✓ 0.40 € du km pour 2 personnes ou plus par voiture
 - ✓ 0.40 € du km pour les déplacements des CTS
- Transport par air, location véhicule : demande préalable **obligatoire** à la Ligue avant l'engagement des dépenses. (1)

2/ Restauration

Maximum de 15 € par repas (boisson incluse).

3/ Hébergement

Demande préalable **obligatoire** à la Ligue avant l'engagement des dépenses.

3/ Dépenses diverses

- Fournitures de bureau : commandées par le secrétariat de la Ligue, après validation du Président, du Secrétaire Général ou de la Trésorière.
- Tout autre achat ou fourniture diverse doit faire l'objet d'une demande préalable **obligatoire** à la Ligue avant l'engagement des dépenses pour validation par le président, le secrétaire général ou la trésorière.

Procédure :

- Les notes de frais, établies exclusivement sur le formulaire LARA (à demander à la Ligue ou à télécharger sur le site) sont à adresser à la Ligue, dans un délai maximum de 2 mois suivant la dépense effectuée.

(1) Justificatifs

- Pour tout remboursement, joindre exclusivement les pièces originales. Ne joindre aucun ticket de péage autoroute (compris dans le forfait km).
- Les pièces jointes photocopiées (notes et factures, etc. ...) ne seront pas prises en compte.

Pénalités

- Manque d'officiels dans les compétitions Ligue :
 - ✓ 100 € par officiel manquant et par jour de compétition.
 - ✓ 50 € par officiel n'occupant pas son poste pendant la totalité de la compétition;Quota de jury nécessaire : figure dans le cahier des charges des compétitions établi par la CSO

- Non représentation d'un club à l'Assemblée Générale de Ligue :
 - ✓ part fixe de 50 € + part variable de 0,50 € par licenciés au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

→ **NB : pour toutes factures non réglées, après le rappel, le compte SI-FFA du club concerné sera bloqué jusqu'au règlement de la facture.**

Engagements aux compétitions

Athlètes hors ligue (résidents ou non en Rhône-Alpes) :

- 15 € par journée et par athlètes pour les épreuves individuelles, 15 € pour les deux journées pour les épreuves combinées.

Inscription après la date limite des engagements :

- 30 € par athlètes et par journée, 30 € pour les deux journées pour les épreuves combinées.

Matériel

- Le matériel de terrain appartenant à un club ou un comité et mis à disposition de la Ligue, brisé ou endommagé lors d'organisations régionales, sera racheté et remplacé par la Ligue, et non sur facture, sous réserve que le bris et les références exactes du matériel cité aient été portés par le Juge Arbitre sur le Procès Verbal de la réunion.
- Matériel de la Ligue
 - ✓ *Vidéoprojecteur* : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement Ligue, avec signature de la convention d'utilisation
 - ✓ *Stand promotionnel* : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement Ligue, avec signature de la convention d'utilisation.
 - ✓ *Talkies-walkies* : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement Ligue, avec signature de la convention d'utilisation.

Couverture Médicale des compétitions

Médecin : signature d'une convention établie entre la Ligue et une association médicale.

- 40 € / h pour une durée de moins de 4h.
- 150 € par prestation d'une ½ journée.
- 250 € par prestation d'une journée

Kinésithérapeute :

- 80 € par prestation, avec signature d'une convention établie entre la Ligue et une association de kinésithérapeutes.

- ✓ 40 € /h pour une durée de moins de 4h
- ✓ 150 € par prestation d'une ½ journée
- ✓ 250 € par prestation d'une journée